Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20260605-57_2026D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à, vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Ludovic GUENEGOU, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
Votants	13

Date de la convocation : 1er juin 2026
Date d'affichage : 1er juin 2026

Étaient présents : GUENEGOU Ludovic, LE MADEC Serge, LE MAOUT Christophe, SINCLAIR Catherine, LAGATTU Valérie, TOSSER Yvanne, NOHAÏC Thierry, LEGARDEUR Audrey, AUFFRET Pierre, LE CREFF Ronan, LE MANAC'H Lénaïg ; GUEZENNEC Maxime ;

Membre excusée : JEGOU Christelle ;

Membres non excusés : LOZAC'H Christophe, LE GUYADER Myriam ;

Procuration :
Madame Christelle JÉGOU a donné procuration à Monsieur GUÉNÉGOU Ludovic.

Monsieur LE MAOUT Christophe a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 57/2026 :
Désignation d'un délégué au sein de l'association D2

Monsieur le Maire informe que par courriel en date du 4 mai 2026, l'association D² dont le siège se situe à Callac, a sollicité toutes les communes de son territoire d'intervention pour une éventuelle désignation d'un ou deux conseillers municipaux qui pourraient suivre les activités de l'association.

Les objectifs de cette présence d'élus communaux sont d'optimiser la communication entre les communes et l'association, de permettre un meilleur partage du projet association et la remontée directe des attentes des communes partenaires. Ces représentants seraient également le relais des services et actions de D² sur les communes.
En termes de temps, il s'agirait de deux rencontres intercommunales par an (en juin et décembre) et d'invitations régulières lors d'évènements, de rencontres partenaires etc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE Mme Catherine SINCLAIR comme représentante de la commune au sein de l'association D².**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ludovic GUENEGOU

Le secrétaire de séance,
Christophe LE MAOUT